

“ NOS VILLES
UNIES POUR
LE TRI! ”



Vallée Sud
Grand Paris

2019

Calendrier et guide

POUR LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS

MALAKOFF

N° Vert 0 800 02 92 92

valleesud-tri.fr



Bagneux



Ville de Malakoff



SOMMAIRE

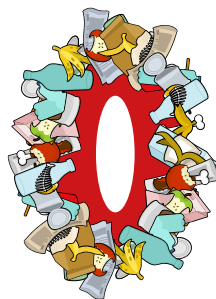
- 45  ZÉRO DÉCHET
- 6  EMBALLAGES, JOURNAUX & MAGAZINES
- 7  VERRE
- 8  DÉCHETS VÉGÉTAUX
- 9  COMPOSTAGE
- 10  TEXTILES USAGÉS
- 11  ORDURES MÉNAGÈRES
- 12  OBJETS ENCOMBRANTS
- 13  DÉCHÈTERIES GRATUITES
- 14  DÉCHETS TOXIQUES
- 15  DÉCHETS DE SOINS MÉDICAUX
- 16-21  LISTING DES RUES
- 22  PLAN
- 23  MES JOURS DE COLLECTE

Jean-Didier BERGER
Président de Vallée Sud - Grand Paris
Maire de Clamart

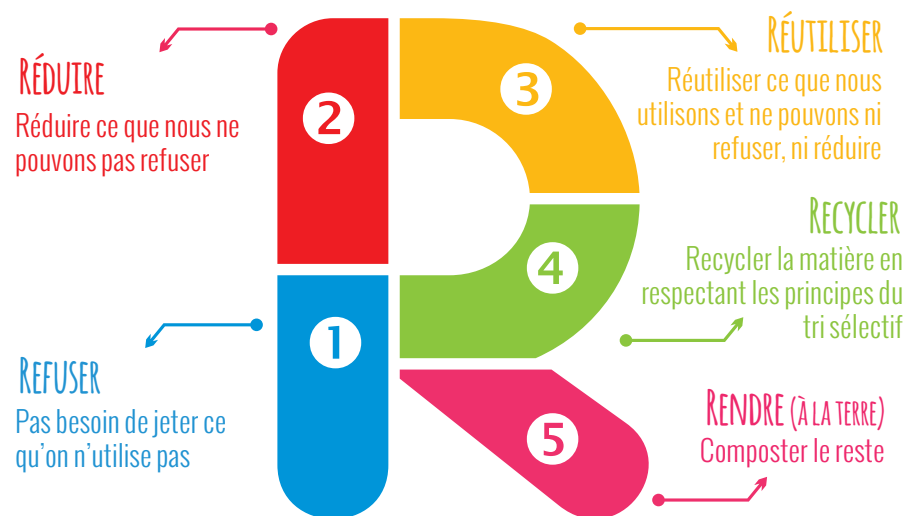


Bien à vous
Jean-Didier Berger

ZÉR déchet

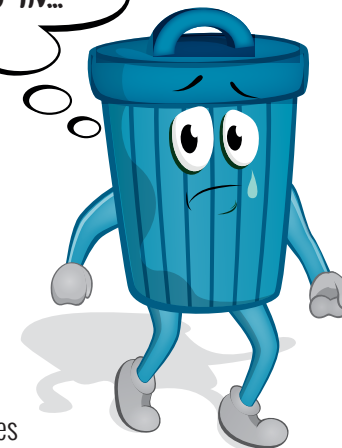


Le principe des 5 R (à respecter dans l'ordre) présenté ci-dessous donne des pistes de réflexion sur nos modes de consommation ainsi qu'une marche à suivre afin de réduire nos déchets. L'objectif n'est pas de se priver mais de se responsabiliser, de questionner l'ensemble de ses habitudes et de ses besoins et de consommer intelligemment.



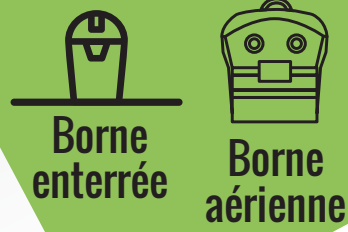
Par exemples, de simples gestes permettent de gaspiller moins et de mettre sa poubelle au régime, tout en générant des économies financières :

- ★ Je colle un autocollant «STOP-PUB» sur ma boîte aux lettres
- ★ J'utilise un cabas ou un sac réutilisable lorsque je fais les courses ou du shopping
- ★ J'évite les produits jetables (lingettes, gobelets, vaisselle, essuie-tout, piles, pailles) et utilise des produits à usages multiples et longue durée (lavables, rechargeables, solaires, mécaniques, branchés sur secteur, réparables...)



- ★ J'évite les bouteilles en buvant de l'eau du robinet
- ★ Je limite ma consommation de papier (recto-verso, brouillons, éviter les impressions inutiles...)
- ★ Je lutte contre le gaspillage alimentaire (liste de courses, état des lieux du réfrigérateur, accommoder les restes...)
- ★ Je prolonge la durée de vie des biens d'équipement (réparation, don, échange, location, acquisition de produits de seconde main, relooking, antiquaires...)
- ★ Je composte ou lombricomposte (cf. p. 9)
- ★ Je choisis le bon produit et le bon conditionnement : peu ou pas emballé, à la coupe, en vrac, grand format (pour les denrées non périssables), concentré, rechargeable, réutilisable, éco-labellisé, dont l'emballage est recyclable ou fabriqué à partir de matières recyclées.
- ★ Je préfère les cadeaux dématérialisés (cinéma, week-end, concert, babysitting, parc d'attraction ...)
- ★ Je mange local et de saison

Par ailleurs, pensez à recycler tous les déchets que vous n'aurez pas pu ni refuser, ni réduire, ni utiliser, ni composter. Vous retrouverez toutes les consignes locales de tri dans les pages suivantes.



DÉCHETS POUVANT ÊTRE RECYCLÉS

Bouteilles, bidons et flacons en plastique
 Boîtes et cartons d'emballage, briques alimentaires
 Papiers, journaux, magazines, livres, enveloppes, cahiers
 Conserves, barquettes et bouteilles en aluminium,
 canettes, aérosols sans symbole « produits dangereux ou inflammable »



DÉCHETS POUVANT ÊTRE RECYCLÉS

Bouteilles sans bouchon, ni capsule, ni couvercle
 Pots, bocaux, sans capsule ni couvercle, bouteilles
 de parfum



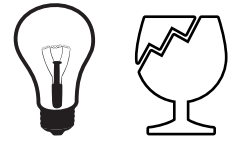
DÉCHETS À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Cahiers plastifiés ou couverts, reste de repas,
 post-it et papier de format inférieur à une carte postale



DÉCHETS À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Verres à boire
 Vaisselle, faïence, porcelaine
 Ampoules à filament
 Vitres et miroirs



La collecte des bacs a lieu le matin à partir de 6h ou l'après-midi à partir de 15h. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h pour la collecte du matin et avant 15h pour la collecte de l'après-midi. Pour ne pas gêner la circulation des piétons, merci de rentrer vos bacs le plus tôt possible après la collecte.

Un doute ? Rendez-vous sur www.valleesud-tri.fr

CONSEIL DE TRI

Dans le bac, jetez en vrac les emballages vidés, sans les imbriquer !

CONSEILS DE TRI

- Points d'apport volontaire : pensez à la tranquillité et au sommeil de vos voisins, déposez le verre dans la journée, entre 8h et 20h.
- Jetez les bouchons, couvercles et capsules dans le bac des ordures ménagères.



DÉCHETS POUVANT ÊTRE RECYCLÉS

Tonte de pelouse et taille de haie
 Fleurs coupées et feuilles mortes
 Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)



DÉCHETS À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Pots de fleur (en terre cuite ou plastique)



DÉCHETS POUVANT ÊTRE COMPOSTÉS

Tous déchets d'origine végétale (et non animale)



Déchets de la cuisine et de la maison (*composteur et lombricomposteur*)
 Epluchures de fruits et légumes, thé, tisanes (en vrac ou en sachet), café, papier essuie-tout, papier journal, papier kraft, cartons bruns, boîtes d'oeufs...

Déchets du jardin (*composteur*)
 Fleurs fanées, tailles de haies et d'arbustes découpées ou broyées, feuilles mortes, tontes de gazon (en petite quantité)...



DÉCHETS À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES

Plantes malades, «mauvaises herbes» montées en graine, produits d'origine animale (restes de viande, poisson, coquilles d'huitres, fromage), produits chimiques, huile et corps gras, bois traité ou vernis ou peint, carton blanc, papier glacé...

IMPORTANT !



• La collecte s'effectue par bac. Vous pouvez toujours obtenir des sacs en papier biodégradable sur simple demande au numéro vert ou par mail.



• La collecte des déchets végétaux a lieu chaque semaine, de début mars à début décembre, le matin à partir de 6h. Les bacs doivent être sortis la veille au soir ou avant 6h.



• Lors des premières et dernières collectes, en raison du gel et des basses températures qui peuvent abîmer les cuves des bacs, certaines collectes sont susceptibles d'être reportées.



Vous pouvez déposer votre sapin de Noël dans les enclos prévus à cet effet situés dans votre ville. Les sacs à sapin sont désormais acceptés.

Consultez la liste des enclos sur valleesud-tri.fr

CONSEIL DE TRI

Ne jetez pas les déchets végétaux dans un sac plastique, même biodégradable.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Vallée Sud - Grand Paris propose gratuitement des **composteurs** individuels pour les jardins et des **lombricomposteurs** pour les appartements. Ils seront fournis aux habitants du territoire lors de séances de formation et de distribution.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante : compostage@valleesud.fr



Borne textile



Borne enterrée



Bac



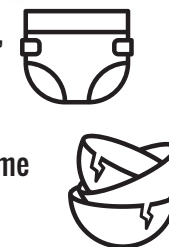
DÉCHETS ACCEPTÉS

Tous les vêtements usagés
Le linge de maison ou d'ameublement
(draps, couvertures, nappes, rideaux)
Les chaussures et articles de maroquinerie



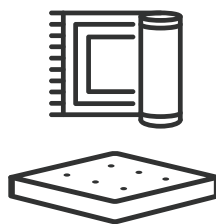
DÉCHETS NON RECYCLABLES

Exemples de déchets ménagers : restes de nourriture, miroirs, pots de fleurs, textiles souillés, couches, vaisselle cassée, pots de yaourt, barquettes en plastique et polystyrène, films et sacs plastiques même biodégradables, petit aluminium...



EXCLUS DE LA COLLECTE

Les articles non textiles, les matelas, les sommiers, les moquettes, les toiles cirées, les textiles souillés et les chiffons usagés, qui sont à jeter en déchèterie



QUELQUES CONSEILS POUR DIMINUER VOS DÉCHETS MÉNAGERS

JE LIMITE LES EMBALLAGES.



J'ÉVITE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE.



J'ACHÈTE À LA COUPE OU EN VRAC.



J'INSCRIS "STOP PUB" SUR MA BOÎTE AUX LETTRES.



JE DONNE, JE VENDS AU LIEU DE JETER.



J'UTILISE MON CABAS.



JE PRENDS DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE POUR LES REPAS EN PLEIN AIR.



JE FAIS DU COMPOST.



POINTS DE COLLECTE

Vous pouvez déposer vos textiles en déchèterie fixe ou mobile (se reporter à la page 13) ou auprès d'associations (voir plan page 22)

CONSEIL DE TRI

Les vêtements doivent être propres, secs et les chaussures nouées par paires. Le tout emballé dans des sacs fermés !

CONSEIL DE TRI

Dans le bac, jetez les ordures ménagères dans un sac bien fermé.



Sur le trottoir
devant chez vous



En déchèterie



DÉCHETS ACCEPTÉS

Sommiers, matelas, ferrailles, petits meubles, vélos...



DÉCHETS REFUSÉS (APPORTER EN DÉCHÈTERIE, VOIR PAGE 13)

Les déchets de travaux (plâtre, gravats, vitres et verres volumineux, poutres, sanitaires...)

L'électroménager, les appareils électriques et informatiques (appelés D.E.E.E.), les déchets dangereux

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique, qui doit être déposé soit auprès de votre revendeur qui a pour obligation de reprendre votre ancien matériel, soit en déchèterie.

INTERDITS sur le trottoir !

Pour en savoir plus : www.valleesud-tri.fr



IMPORTANT !

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, vous risquez une amende forfaitaire.



CONSEIL DE TRI

Les encombrants doivent être sortis sur le trottoir la veille au soir du jour de collecte et ne doivent pas gêner la circulation des piétons.

LA DÉCHÈTERIE DE MEUDON

Route du pavé des Gardes

Du lundi au vendredi de 14h à 18h30, le samedi de 9h à 18h30 et le dimanche de 9h à 12h30.
Fermée les jours fériés



DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, journaux, magazines, ferrailles et métaux non ferreux, encombrants ménagers (moquette, polystyrène, vitrage, plastique...), déchets d'ameublement (literie, chaise, armoire, table...), déchets verts, gravats, terre, matériaux de démolition ou de bricolage bois (palettes, cagettes, bois massif...), verre ménager (bouteilles, pots et bocaux), textiles, déchets diffus spécifiques (solvants, peintures, aérosols, vernis, colles, produits phytosanitaires...), huiles usagées, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...), lampes usagées, piles et accumulateurs, batteries, produits pharmaceutiques et déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), cartouches, toners, bouteilles de gaz et extincteurs.



LA DÉCHÈTERIE DE PROXIMITÉ

Malakoff - Rue de Scellé

Les 2^e et 4^e mardis de chaque mois de 14h à 18h30
(sauf le 1^{er} novembre)

Réservée aux particuliers. Les véhicules de type utilitaire (fourgon, camionnette, etc.) ou d'une hauteur supérieure à 1,90m sont interdits sur les déchèteries mobiles.

Pour connaître toutes les autres déchèteries de proximité : www.valleesud-tri.fr



DÉCHETS ACCEPTÉS

Cartons et papiers, ferrailles et métaux, encombrants ménagers (moquette, isolant, plastique...), mobilier (literie, chaise, rangement, table...), déchets verts, gravats, terre, matériaux de démolition et bricolage, textiles, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) (petits et gros électroménagers, écrans, matériel informatique...).

IMPORTANT !



Accès gratuit et réservé aux particuliers, sur présentation d'une pièce d'identité et d'un badge d'accès (formulaire de demande en ligne et information complémentaire sur www.syctom-paris.fr). Le dépôt des déchets est limité à 2m³ par semaine.



Camion planète



Pharmacie



DÉCHETS ACCEPTÉS

- Pots de peinture et pinceaux
- Solvants, produits d'entretien (javel...)
- Huiles alimentaires usagées et huiles de vidange
- Batteries, piles, ampoules et néons
- Herbicides, insecticides et produits similaires
- Radiographies
- Bombes aérosols avec symbole "produits dangereux ou inflammables"
- Médicaments



DÉCHETS ACCEPTÉS

Déchets piquants ou tranchants : seringues, aiguilles, lames...



LE SAVIEZ-VOUS ?



- Collecte gratuite réservée aux personnes en auto-traitement.
- Les déchets de soins médicaux, aussi appelés DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) doivent être rapportés auprès des pharmacies référencées comme point de collecte ou à la déchèterie fixe de Meudon. Toutes les pharmacies délivrent gratuitement les contenants homologués permettant le stockage de ces déchets.

DÉCHETS ÉGALEMENT ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE DE MEUDON



POINTS DE COLLECTE

- Avenue Jean Jaurès (face à la boulangerie)
📅 4^e dimanche du mois de 9h30 à 12h30
- Rue de Scellé
📅 2^e mardi du mois de 14h à 18h30

CONSEIL DE TRI

Pensez à rapporter les ampoules, les néons et les piles dans les points de collecte de votre magasin le plus proche.



Géocalisez vos pharmacies partenaires sur www.dastri.fr

CONSEIL DE TRI

Les médicaments non utilisés ou périmés doivent être rapportés en pharmacie sans leurs emballages cartons. Toutes les pharmacies participent au recyclage et à la valorisation des médicaments pour préserver l'environnement et éviter les pollutions de l'eau et de l'air.





Les emballages cartons sont à jeter dans la poubelle des emballages.







LISTING DES RUES

12 Février 1934 (avenue du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
19 Mars 1962 (carrefour du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
19 Mars 1962 (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
14 Juillet (1 place du)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
14 Juillet (place du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
11 Novembre (place du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Adnot (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Adolphe Pinard (boulevard)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Albert Marie (impasse)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Albert Samain (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Alexis Martin (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Alfred de Musset (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Ampère (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Anatole France (avenue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
André Coin (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
André Rivoire (rue)	PAV face aux n°2, 5, 9 et 12	PAV face aux n°2, 5, 9 et 12	Mercredi matin	Secteur 1
André Rivoire (Ecole maternelle et élémentaire Paul Langevin) (15 rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
André Sabatier (impasse)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
André Sabatier (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
André Sabatier (sentier)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Arblade (avenue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Archin (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Arcole (passage d')	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Arcueil (villa d')	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Arthur Rimbaud (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Augustin Dumont (avenue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Augustine Variot (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Avaulée (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Bas Garmants (sentier des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Bel-Air (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Benjamin Raspail (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Beranger (2 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Béranger (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Bourgeois (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Cacheux (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Camelinat (50-52 boulevard)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Camelinat (90 boulevard)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Camélinat (boulevard)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Carnot (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Carnot (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Caron (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Cerisiers (sentier des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Césaire (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Charles Baudelaire (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1

Charles de Gaulle du n°1 au n°55 (boulevard)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Charles de Gaulle au n°75 (boulevard)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Châtillon (impasse de)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Chauvelot (14 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Chauvelot (rue)	Lundi et vendredi soir - PAV face au n°38 bis	Jeudi soir - PAV face au n°38 bis	Mercredi matin	Secteur 2
Chemin de Fer (villa du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Christiane (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Clos (impasse du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Clos Montholon (place du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Colonel Fabien (8 boulevard du)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Colonel Fabien (11 boulevard du)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Colonel Fabien (boulevard du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Colonel Fabien (carrefour du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Coulée Verte (square de la)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Croix (sentier de la)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Danicourt (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Danton (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Depinoy (place)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Docteur Ménard (rue du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Drouet (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Drouet Peupion (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Ecoles (villa des)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Economes (villa des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Edgar Quinet (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Emile Zola (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Ernest Renan (rue)	Lundi et vendredi soir - PAV face au n°20	Jeudi soir - PAV face au n°20	Mercredi matin	Secteur 2
Espérance (allée de l')	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Etienne Dolet (78-80-82-84 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Etienne Dolet (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Eugène Varlin (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Féburier (square)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Ferri (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Fosses Rouges (impasse des)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Fosses Rouges (sentier des)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
François Belleuvre (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Francois Coppée (1 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Francois Coppée (11 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
François Coppée (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
François Fabié (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Frédéric Fournier (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Frères Vigouroux (boulevard des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Gabriel Crié (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Gabriel Péri (boulevard)				
Du n°1 au n°29 (côté impair)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°2 au n°42 (côté pair)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°31 au n°175 (côté impair)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Du n°44 au n°186 (côté pair)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Gallieni (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Gambetta (rue)	Lundi et vendredi soir - PAV face au n°34-36	Jeudi soir - PAV face au n°34-36	Mercredi matin	Secteur 2

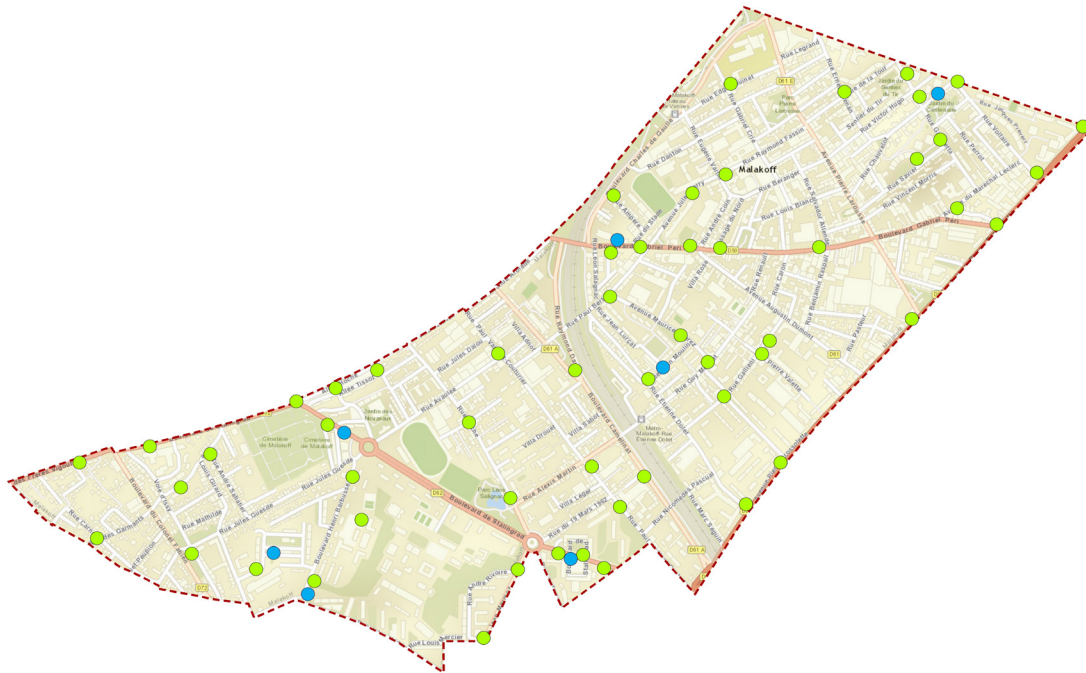
				
Garmants (rue des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Garmants (sentier des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Général Malleret-Joinville (rue du)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Geneviève (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Georges Brassens (rue)	PAV face aux n° 4, 5 et 10	PAV face aux n° 4, 5 et 10	Mercredi matin	Secteur 1
Georges Henri (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Germaine (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Groux (impasse des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Guy Moquet (50 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Guy Môquet (rue)				
Du n°1 au n°89 (côté impair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°2 au n°88 (côté pair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°91 au n°107 (côté impair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°90 au n°110 (côté pair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Hébécourt (rue d')	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Henri Barbusse (boulevard)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Henri Martin (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Hoche (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Hoche (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin - PAV face aux n°14 et 75	Jeudi matin - PAV face aux n°14 et 75	Mercredi matin	Secteur 1
Hubert Ponscarme (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Irène et Frédéric Joliot-Curie (avenue)	Lundi, mercredi et vendredi soir - PAV face aux n°4 et 8/10	Jeudi soir - PAV face aux n°4 et 8/10	Mercredi matin	Secteur 1
Iris (villa des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Issy (voie d')	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jacques Brel (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jacques Prévert (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Jean Jaurès (avenue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Jean Jaurès (cité)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jean Lurçat (rue)	PAV face aux n°1, 5 et 11 et angle rue Jean Moulin	PAV face aux n°1, 5 et 12 et angle rue Jean Moulin	Mercredi matin	Secteur 1
Jean Mermoz (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jean Moulin (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Jean-Jacques Rousseau (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Jeanne (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jules Dalou (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jules Ferry (avenue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Jules Guesde (74 rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jules Guesde (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Jules Védrières (rue)	Lundi et vendredi matin - PAV face aux n°31, 33Bis, 35 Bis, 37 Bis et 39 Bis	Jeudi matin - PAV face aux n°31, 33Bis, 35 Bis, 37 Bis et 39 Bis	Mercredi matin	Secteur 1
Labrousse (villa)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Laforest (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Larousse (passage)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Lavoir (rue du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Ledru-Rollin (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Léger (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Legrand (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Léon Salagnac (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Leroyer (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Loret (villa)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2

				
Lorraine (rue de)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Louis Blanc (5 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Louis Blanc (Crèche Wilson) (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Louis Blanc (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Louis Girard (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Louis Mercier (rue)	PAV face aux n°1 et 2	PAV face aux n°1 et 2	Mercredi matin	Secteur 1
Lucien et Edouard Gerber (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Marc Seguin (rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Marceau (impasse)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Maréchal Leclerc (2 avenue du)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Maréchal Leclerc (avenue du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Marguerite (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Marie Lahy Hollebecque (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Marie-Antoinette (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Marie-Jeanne (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Marie-Louise (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Marotte (villa)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Mathilde (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Maurice Bouchor (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Maurice Thorez (avenue)	Lundi et vendredi soir - PAV face aux n°13/15/17 et aux n°7/9/11	Jeudi soir - PAV face aux n°13/15/17 et aux n°7/9/11	Mercredi matin	Secteur 1
Maurice Thorez (mail)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Maximilien Robespierre (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Michelin (passage)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Mirabeau (allée)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Négriers (impasse des)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Neuve Montholon (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Nicomédès Pascual (rue)				
Du n°1 au n°15 (côté impair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°2 au n°18 (côté pair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°17 au n°21 (côté impair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°20 au n°34 (côté pair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Nord (22 passage du)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Nord (passage du)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 2
Nouzeaux (sentier des)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Pasteur (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Bert (6 rue)	Lundi, mercredi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Bert (rue)				
Du n°1 au n°21 (côté impair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°2 au n°22 (côté pair)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°23 au n°51 (côté impair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Du n°24 au n°52 (côté pair)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Eluard (rue)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Vaillant Couturier (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Valéry (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Paul Verlaine (rue)	Lundi, mercredi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Paulette (villa)	Lundi et vendredi matin	Jeudi matin	Mercredi matin	Secteur 1
Perrot (rue)	Lundi et vendredi soir	Jeudi soir	Mercredi matin	Secteur 1

Mes jours de collecte 2019

Cochez les secteurs dont vous dépendez afin de visualiser en un clin d'œil vos jours de collecte !

NOS VILLES
UNIES POUR
LE TRI !




**Bornes pour
le verre**


**Bornes pour
le textile**



EMBALLAGES

- Jeudi matin
- Jeudi soir



ORDURES MÉNAGÈRES

- Lundi et vendredi matin
- Lundi et vendredi soir
- Lundi, mercredi et vendredi matin
- Lundi, mercredi et vendredi soir



OBJETS ENCOMBRANTS

- SECTEUR 1
2^{ème} vendredi du mois
- SECTEUR 2
4^{ème} lundi du mois

11 janvier
8 février
8 mars
12 avril
10 mai
14 juin
12 juillet
9 août
13 septembre
11 octobre
8 novembre
13 décembre

28 janvier
25 février
25 mars
22 avril
27 mai
24 juin
22 juillet
26 août
23 septembre
28 octobre
25 novembre
23 décembre



VERRE

La collecte du verre s'effectue en points d'apport volontaire (voir carte p.22)



DÉCHETS TOXIQUES

- DIMANCHE
- MARDI

Avenue Jean Jaurès
(face à la boulangerie)
(4^{ème} dimanche du mois de 9h30 à 12h30)

Rue de Scellé
(2^{ème} mardi du mois de 13h30 à 17h30)

27 janvier
24 février
24 mars
28 avril
26 mai
23 juin
28 juillet
25 août
22 septembre
27 octobre
24 novembre
22 décembre

8 janvier
12 février
12 mars
9 avril
14 mai
11 juin
9 juillet
13 août
10 septembre
8 octobre
12 novembre
10 décembre



DÉCHETS VÉGÉTAUX

MERCREDI MATIN

Tous les mercredis matin du
6 mars au 4 décembre inclus

6 - 13 - 20 - 27 mars
3 - 10 - 17 - 24 avril
1 - 8 - 15 - 22 - 29 mai
5 - 12 - 19 - 26 juin
3 - 10 - 17 - 24 - 31 juillet
7 - 14 - 21 - 28 août
4 - 11 - 18 - 25 septembre
2 - 9 - 16 - 23 - 30 octobre
6 - 13 - 20 - 27 novembre
4 décembre

Sources : Esri, HERE @ OpenStreetMap contributors and the GIS user Community

La collecte de vos bacs à lieu le matin à partir de 6h pour le secteur 1 et à partir de 15h pour le secteur 2.
Les bacs doivent être impérativement rentrés après la collecte.



valleesud-tri.fr

FACILITEZ-VOUS LE TRI DES DÉCHETS !

Obtenez en quelques clics

- Votre calendrier personnalisé et toutes les dates de collecte de votre rue
- Les informations pour changer votre bac dans les meilleurs délais
- Les rappels des consignes de tri

N° Vert 0 800 02 92 92

APPEL GRATUIT
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À
12H30 ET DE 14H00 À 18H00

Des chargés de relation citoyenne à votre écoute

- Pour signaler un problème
- Pour obtenir ou remplacer gratuitement un bac dans les meilleurs délais



Des ambassadeurs du tri SUR LE TERRAIN POUR VOUS SENSIBILISER AUX CONSIGNES DE TRI



infodechets@valleesud.fr
compostage@valleesud.fr



28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses



CITEO
Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio